

# Contrat concernant le droit de propriété

entre

M. Gérald HUGUENIN

**(ci-après le Photographe)**

Et

Mme/M

**(ci-après le Modèle)**

## Préambule

Le Modèle et le Photographe conviennent de collaborer sur une œuvre photographique (ci-après les photos) au sens de l'art. 2 de la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA, RS231.1).

### 1. Mode de collaboration

- 1.1 Le Modèle et le Photographe collaborent sous la forme d'un partenariat dans lequel chacune des deux parties apporte sa contribution et renonce à toute prétention financière
- 1.2 Le Modèle offre la séance de pose
- 1.3 Le Photographe offre la prise de vue, la retouche d'une sélection de photos et un CD ou DVD contenant les photos (y compris celles qui ne seront pas retouchées mais qui présentent un intérêt artistique)
- 1.4 Le Modèle et le Photographe conviennent en commun des photos conservées. Les autres photos seront effacées
- 1.5 Les photos seront fournies en format JPG et RAW (« négatif numérique »)

### 2. Propriété

- 2.1 Le Modèle et le Photographe sont co-auteurs des photos
- 2.2 Les photos sont marquées d'un copyright qui indique le nom des deux auteurs (format EXIF)
- 2.3 Le Modèle et le Photographe s'engagent à ne pas modifier ces informations sans l'accord écrit de l'autre partenaire

### 3. Droit sur les photos

- 3.1 Le Modèle dispose librement des photos, ceci concerne en particulier la vente.
- 3.2 Le Photographe renonce à toute prétention sur le bénéfice d'une éventuelle vente
- 3.3 Le Photographe se réserve le droit de publier les photos sur divers sites WEB et de les présenter à d'éventuelles expositions. Dans ce cas, il se réserve également le droit de marquer les photos de sa signature
- 3.4 Lors d'une publication ou exposition, le Photographe indiquera les références du Modèle
- 3.5 Les parties peuvent agir dans le cadre des points ci-dessus sans en informer l'autre partie  
**ou**  
Les parties conviennent de s'informer mutuellement de l'usage fait des photos (à discuter)

### 4. Modifications

Toute modification ou dérogation au présent contrat fait l'objet d'un document signé par les deux parties.

Le présent contrat entre en vigueur dès qu'il aura été signé par les deux parties.

Lieu et date :

Lieu et date :

Signature du Photographe :

Signature du Modèle :